



Partage de coordonnées

Par Isabel

Bonjour

Un ancien locataire A cherche à entrer en contact avec son successeur B pour un litige concernant une facture d'eau. En effet, celui ci n avait pas interrompu son contrat au moment de son départ et il a reçu des factures pour des consommations qui ne lui incombent pas.

J'ai dans un premier temps contacté le service des eaux de la ville, j'ai également demandé au locataire B (qui ne l'est plus depuis) de prendre contact avec son prédécesseur A.

Le service des eaux m a confirmé que le propriétaire n'était pas concerné par ces tractations, le locataire B n'a pas pris contact avec son predecesseur.

« A » me demande de lui transmettre les coordonnées de B.

Je ne pense pas être en droit de le faire.

Puis je quand même lui transmettre une adresse email?

A defaut une adresse professionnelle?

Ou pas...

Merci